



DÉCLARATION PRÉALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DES TRAVAUX		REFERENCE DU DOSSIER
Déposée le : 08/09/2025	Complétée le : 07/10/2025	n° DP 26287 25 00016
Présentée par : SAS INFLUIMMO Représentée par : ZERGUIT Fouad		Surface de plancher créée : 0 m²
Demeurant : 15 chemin de Fontjarus le bois de Laud 26200 MONTELMAR		Destination : Habitation
Sur un terrain sis : 35 Chemin de la Condamine		Nature des travaux :
Parcelle cadastrée : F 254		Nouvel accès au Nord de la parcelle face au garage avec portail
		Remplacement de la clôture par un grillage + végétation.
		Suppression de l'escalier extérieur au Sud de la maison.
		Pose d'une baie vitrée blanche sur la façade Sud.
		Remplacement de l'ensemble des menuiseries à l'identique par des menuiseries double vitrage et volet roulant (blanc)

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée, affichée en Mairie le 08/09/2025,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/09/2006,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux susvisée sous réserve du respect des conditions particulières énoncées ci-dessous.

Article 2

Les travaux seront réalisés en harmonie avec la construction existante.

L'accès sera réalisé tel que prévu au plan masse ci-annexé. Sa pente sera orientée vers la propriété afin qu'aucun écoulement superficiel ne se déverse sur la voirie communale.

Roynac le

17 NOV. 2025

Le Maire,

Le Maire,
Valérie ARNAVON

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat conformément aux articles L.2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales.